

Programme expérimental pour promouvoir l'Economie Verte Sociale et des formes évolutives du dialogue sociale

Solidarité et Energie S.p.A. est une Energy Service Company agréé par KHC – UNI CEI 11352:2014 - N. 055.15 dont l'objet social est la réalisation d'activités liées aux services énergétiques, en accord avec la normative et l'état des connaissances scientifiques, avec une approche socialement responsable et durable sous un profil socio environnemental. L'activité économique qu'elle réalise vise à avoir un impact social positif sur le territoire où elle opère. Elle ne recherche pas la maximalisation du profit mais bien le développement et la création de partenariats durables avec des sujets de l'économie sociale, du monde des organisations sans but lucratif et des entreprises lucratives responsable, à même de favoriser d'une part, une gestion intégrée et diffuse des politiques énergétiques et d'autre part, l'insertion professionnelles des personnes en situation précaire, en activant des processus de redistribution, même au sein de la société elle-même.

Solidarity and Energy a été créée grâce aux contacts entre la *Fondazione di Comunità di Messina o.n.l.u.s.* et la Société Européenne de la Finance Ethiques et Alternative (SEFEA s.c.). Les deux institutions fondatrices de E.S.Co européenne sont la principale garantie de la qualité de l'initiative. En effet, la Fondation élabore depuis des années et expérimente des paradigmes et pratiques d'économie civile productive, sorte d'économie verte, structurellement intégrée avec une forme évolutive de bien-être communautaire et de lutte contre la pauvreté. SEFEA s.c. est une société coopérative dont le but est de promouvoir et soutenir le développement de la Finance et de l'Economie Ethique en Europe.

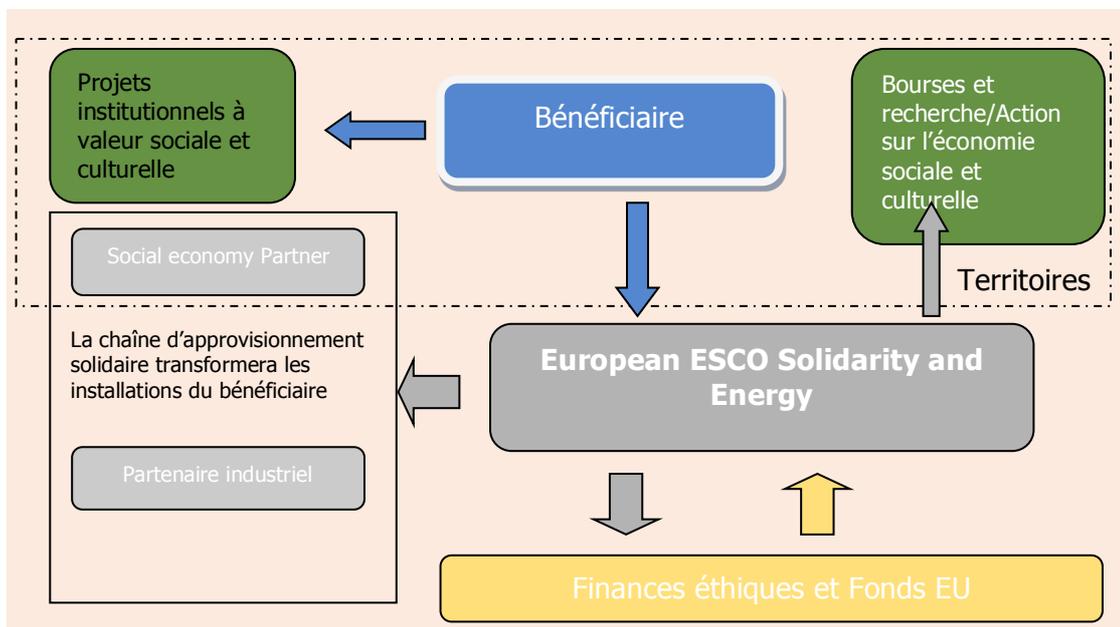
Schéma de l'initiative

Il s'agit d'une idée hautement innovante destinée à financer la reconversion des bâtiments publiques ou privés vers un impact énergétique faible et à soutenir, avec une partie des épargnes obtenus, des programmes de développement humain et de haute formation, des processus d'insertion professionnelle d'une frange faible de la population et des formes évolutives d'économie civile durable sur le plan environnemental, et ce, de manière intégrée et sur le long terme.

Le mécanisme proposé met en pratique et améliore la logique de l'économie civile. Il permet, à travers des actions d'économie verte sociale, à réorienter les ressources, destinées initialement pour soutenir les coûts improductifs (paiement de l'énergie électrique), vers le soutien de politiques pour le développement humain, en finançant des programmes sociaux et de formation liés à des modèles de bien-être et avec des formes évolutives de dialogue économique-social entre les institutions publiques, les partenaires industriels et les acteurs de l'économie sociale inclusive des plus faibles.

Le modèle proposé est bâti sur la logique du bénéfice mutuel, de la coresponsabilité et donc de la subsidiarité circulaire, clairement conforme à l'esprit de solidarité de l'UE. Cela va au-delà de la vision dichotomique selon laquelle le public doit se charger de la solidarité et des biens communs par la redistribution, alors que le secteur privé, c'est-à-dire le marché, doit s'occuper exclusivement de l'efficacité, c'est-à-dire maximiser les bénéfices.

Le tableau suivant résume la logique de l'action :



La première action du projet a été de convertir en LED les installations communales d'éclairage public ainsi que celles des bâtiments et entrepôts d'entreprises privées.

Le schéma est simple : les communes et les entreprises identifient les territoires/les structures vétustes, hautement énergivores et qui doivent être modernisés. Solidarity and Energy financera l'investissement nécessaire pour la mise en place du plan d'épargne énergétique partagé entre les parties et promouvra les filières courtes en collaboration avec les coopératives sociales des territoires, compétentes pour les travaux d'installation du système énergétique.

Les coopératives sociales sélectionnées s'engageront à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation précaire et qui vivent sur le territoire où se dérouleront les travaux.

La sélection de la ESCO se déroulera selon les modalités autorisées par l'entreprise intéressée (ex., affectation directe, avis publics, etc.) En ce qui concerne les administrations publiques, un parcours spécial a été identifié, conformément à la directive « marché publics » 2014/24/UE, qui stipule : « les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices peuvent avoir recours à des partenariats d'innovation lorsqu'il s'avère nécessaire de développer des produits, des services ou des travaux innovants et d'acquiescer ensuite les fournitures, les services ou les travaux qui en découlent ne peut, sur base d'une motivation justifiée, être satisfaite en ayant recours à des solutions déjà disponibles sur le marché(...) » Dans notre cas, l'innovation consiste principalement à intégrer systématiquement l'effet de l'efficacité avec celui de la distribution des ressources par l'utilisation de la main d'œuvre sociale, en renonçant à l'utilisation de la marge de profit à des fins privées.

Les investissements financiers de la E.S.Co, réalisés par les partenaires locaux de l'économie sociale sur les structures identifiées par les communes et les entreprises bénéficiaires, généreront une épargne sur la consommation énergétique d'environ 60/70% et libéreront donc, de manière proportionnelle, des ressources économiques, destinées aujourd'hui au paiement de la consommation électrique. L'analyse technique ayant été complétée, le niveau d'épargne estimé sera garanti par Solidarity & Energy S.p.A. pendant toute la période de l'initiative. Le pourcentage des ressources rendues disponibles par le mécanisme d'épargne énergétique ne constitue donc pas un risque pour la bonne réussite du programme.

Le partage de ces économies permettra aux partenaires bénéficiaires de financer la transformation et la gestion des installations pour une période limitée de 5 à 8 ans, après laquelle les institutions et les entreprises resteront les seules bénéficiaires des économies considérables pour longtemps.

Au cours de 5/8 premières années, le pourcentage de l'épargne reconnu à E.S. Co, à titre de remboursement des investissements réalisés et des services de gestion et d'entretien des installations, sera de 80% environ. Cela signifie qu'immédiatement à partir de la reconversion des installations, les partenaires bénéficiaires publics et privés pourront libérer les ressources égales à 20% environ de l'épargne globale à redistribuer (en partie) d'abord, aux propres tâches institutionnelles, ensuite aux choix de responsabilité sociale des entreprises. Les ressources libérées, c'est-à-dire celles totalement à disposition des bénéficiaires, atteindront les 100% d'épargne après les premiers 5/8 ans

Compte tenu de la nature sociale et éthique de l'initiative, les partenaires bénéficiaires et la E.S.Co s'engagent respectivement à allouer une partie de l'épargne, en premier, et une partie des bénéfices en second, pour financer des programmes partagés à long terme.

Plus spécifiquement :

- Solidarity and Energy s'engage à allouer partie des bénéfices pour financer des bourses d'études sur les territoires des bénéficiaires/partenaires pour former les ressources humaines locales auprès de l'Ecole Internationale d'Economie Ethique. Plus spécifiquement, des jeunes entrepreneurs seront formés pour pouvoir être ensuite financés par MECC s.c. (Microcrédit pour l'Economie Civile et de Communion). En ce qui concerne des interventions éventuelles dans un des pays de l'Union, l'engagement local de Solidarity and Energy sera vérifié et programmé à travers REVES aisbl – Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale
- Les bénéficiaires publics peuvent s'engager à réaffecter jusqu'à 20% de leur propre épargne durant toute la période opérationnelle des installations (estimée à une quinzaine d'années), à soutenir les programmes de développement humain.
- Les entreprises partenaires bénéficiaires peuvent s'engager à donner une partie de leurs épargnes les plus importantes pour soutenir les initiatives liées aux propres choix de la responsabilité sociale des entreprises. En Italie, par exemple, cela peut aller de 2% du bénéfice net jusqu'à un plafond maximum de 30.000€, entièrement déductible.

Plus d'informations : info@solidarityenergy.eu